

# Rapport d'orientation budgétaire 2021

Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> mars 2021

**2021 :**

**Poursuite d'une saine gestion  
et d'un haut niveau d'investissements  
pour développer Beaucaire**

## Sommaire

|  |           |
|--|-----------|
| <b>Le contexte international.....</b>                            | <b>3</b>  |
| <b>Le contexte national.....</b>                                 | <b>3</b>  |
| <b>L'environnement des collectivités territoriales.....</b>      | <b>3</b>  |
| <b>La communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence .....</b> | <b>4</b>  |
| <b>Notre commune : Beaucaire .....</b>                           | <b>5</b>  |
| Les recettes de fonctionnement .....                             | 5         |
| Les dépenses de fonctionnement .....                             | 9         |
| La dette.....  | 11        |
| Les Ressources Humaines.....                                     | 12        |
| Les dépenses d'investissement .....                              | 17        |
| Les recettes d'investissement .....                              | 20        |
| <b>Les budgets annexes.....</b>                                  | <b>22</b> |
| Le Budget Eau.....   | 22        |
| Le Budget Assainissement.....                                    | 22        |

La crise sanitaire et les mesures de confinement mises en place constituent un choc considérable pour l'économie française. Les mesures gouvernementales sont annoncées au jour le jour ce qui rend très difficile de faire une prospective pour l'année 2021.

Néanmoins, la municipalité a fixé les orientations pour 2021 qui peuvent se résumer en 2 termes :

► **La poursuite d'une saine gestion**

► **Un haut niveau d'investissements pour développer Beaucaire et participer à la relance économique du pays**

## **Le contexte international**

Suite à l'apparition de la COVID 19 fin 2019, le monde a assisté aux premiers confinements de métropoles chinoises avant d'être touché par le virus début 2020. Depuis, l'économie mondiale évolue au rythme de la pandémie et des mesures de restrictions imposées pour y faire face.

Plusieurs gouvernements ont eu recours à des mesures de confinement qui se sont traduites par une chute record de l'activité au premier trimestre. Les déconfinements progressifs du début de l'été 2020 ont entraîné, mécaniquement, de forts rebonds dans les pays développés. L'activité est toutefois restée en retrait de plus de 4% par rapport à la fin 2019. Les activités telles que les services de transports, de restauration, d'hébergement et les autres activités liées au tourisme ou à la culture et au sport demeurent durablement affectées. Les pays européens les plus touristiques comme l'Espagne, l'Italie et la France souffrent davantage que ceux disposant de secteurs manufacturiers comme l'Allemagne.

Dans ce contexte d'incertitudes accrues, la croissance du PIB en zone euro devrait chuter à environ 8 % en 2020 avant de rebondir à 6 % en 2021.

## **Le contexte national**

Alors que la France peinait à respecter la trajectoire de réduction du déficit public, l'effondrement de l'économie et les mesures de soutien prises par l'Etat se traduisent par un déficit prévisionnel 2020 qui s'établirait autour de 10% du PIB et serait ramené à 6,7% en 2021. Ces chiffres ne prennent pas en compte les effets de la « deuxième vague » qui ne sont pas connus.

L'objectif d'une décade de 2,5 points en 3 ans de la dette publique a été balayé par la mise en œuvre du plan de relance de 100 Mds € ainsi que par les moindres recettes fiscales de 2020. Notons tout de même au passage qu'avant même la Covid les résultats du Gouvernement étaient mauvais.

## **L'environnement des collectivités territoriales**

Les budgets 2021 des collectivités territoriales seront marqués par la pandémie qui a bouleversé 2020. L'impact pourrait être de 20 milliards d'euros sur trois ans, à comparer à des dépenses de fonctionnement proches de 700 milliards d'euros dans le même temps.

Au-delà du délicat exercice d'essayer de limiter l'impact financier de la crise pour les collectivités, la loi de finances 2021 met en exergue le rôle spécifique du secteur public territorial en tant qu'acteur majeur de l'investissement public car il en représente 55%.

L'environnement des collectivités est délétère avec un soutien insuffisant de l'État d'années en années. C'est pourtant en soutenant les collectivités locales que l'on relancera réellement l'économie.

### **La communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence**

Dans la lignée du plan de relance, la baisse des impôts de production de 10 milliards d'euros a pour objectif de favoriser la relance économique et d'augmenter la compétitivité en réduisant les impositions pesant sur les entreprises. En effet, les entreprises sont soumises à la CET, elle-même composée de la CVAE (calculée en fonction du chiffre d'affaires de l'entreprise) et de la cotisation foncière des entreprises (CFE) (assise sur la valeur locative des biens de l'entreprise). L'intercommunalité perçoit à elle seule la CFE, tandis que la CVAE est répartie au profit des différentes collectivités territoriales (régions, départements et bloc communal).

La CVAE collectée au niveau national l'année N est répartie l'année suivante au profit des collectivités sur le territoire où est implantée l'entreprise. La suppression de la part régionale de CVAE entraîne mécaniquement une nouvelle répartition pour les intercommunalités et les départements dès 2021.

La suppression de la Taxe d'Habitation se traduira pour les intercommunalités par un transfert d'une fraction de la TVA. Les intercommunalités perdront aussi les allocations compensatrices de Taxe d'Habitation.

La dotation d'intercommunalité augmentera de 30 M€ (ce qui correspond à l'augmentation annuelle prévue depuis sa réforme en 2019). Cependant, la loi de finances pour 2021 ne prévoit aucune mesure de correction des critères financiers et fiscaux des intercommunalités et intègre seulement les nouvelles ressources des EPCI dans le calcul du potentiel fiscal et du Coefficient d'Intégration Fiscal (CIF). L'Association des Maires de France a proposé des amendements permettant de protéger l'évolution de la dotation d'intercommunalité des EPCI concernés, malheureusement sans succès. Les premiers impacts seront ressentis en 2022 car les informations utilisées pour le calcul de la DGF sont les données de l'année précédente.

La clause de sauvegarde des recettes fiscales, instituée dans la 3ème loi de finances rectificatives pour 2020, garantissant aux EPCI un niveau minimum de ressources pour 2020, a été prolongée en 2021.

## Notre commune : Beaucaire

L'année 2021 est particulièrement difficile car elle fait suite à une période de confinement et commence dans un contexte économique extrêmement contraint. Malgré cela, la municipalité s'efforce de maintenir le cap d'une bonne gestion tout en contribuant au soutien de l'économie locale.

### Les recettes de fonctionnement

#### La fiscalité directe

Le gouvernement a engagé une réforme de la Taxe d'Habitation à compter de 2018. Depuis 2020, 80% des contribuables n'en sont plus redevables sur leur résidence principale. Pour les autres contribuables, un dégrèvement de 30% est prévu en 2021 puis de 65% en 2022 pour aboutir à une exonération totale en 2023. En revanche, la Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et sur les locaux meublés non affectés à l'habitation principale demeure. Pour compenser cette suppression, il a été attribué aux communes la part départementale de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB). Dans le cas où le produit de la TFPB ne suffit pas, l'Etat abonde pour le moment les recettes de la commune (sans garantie sur l'avenir).

Afin de ne pas pénaliser les beaucairois, la municipalité propose de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2021 comme cela est le cas depuis 2017.

|                        | Taux 2014 | Taux 2015 | Taux 2016 | Taux 2017 | Taux 2018 | Taux 2019 | Taux 2020 | Taux 2021* |
|------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|------------|
| Taxe d'habitation      | 14.50%    | 14.45%    | 14.40%    | 14.35%    | 14.35%    | 14.35%    | 14.35%    | 14.35%     |
| Taxe foncier bâti      | 26.28%    | 26.15%    | 26.10%    | 26.05%    | 26.05%    | 26.05%    | 26.05%    | 26.05%     |
| Taxe foncière non bâti | 52.70%    | 52.50%    | 52.30%    | 52.10%    | 52.10%    | 52.10%    | 52.10%    | 52.10%     |

\* prévisions

Le produit des impôts (Taxe d'Habitation, Taxe sur le Foncier Bâti et taxe sur le Foncier Non bâti) s'est élevé à 9 198 052€ en 2020. Il est prévu 9 000 000€ en 2021.

Par ailleurs, la fiscalité appliquée aux habitants de la commune n'est pas seulement décidée par les élus de Beaucaire. La Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence vote aussi des taux qui viennent incrémenter la feuille d'imposition des contribuables beaucairois.

|                                | Taux 2017 | Taux 2018 | Taux 2019 | Taux 2020 | Taux 2021* |
|--------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|------------|
| Taxe d'habitation              | 10.44%    | 10.44%    | 10.44%    | 10.44%    | 10.44%     |
| Taxe sur le foncier non bâti   | 2.73%     | 2.73%     | 2.73%     | 2.73%     | 2.73%      |
| Taxe sur les ordures ménagères | 14.15%    | 14.15%    | 14.15%    | 14.15%    | ?          |

\* prévisions (Le budget de la CCBTA ne sera voté que mi-avril 2021)

### La fiscalité indirecte

La Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence reverse au profit de ses communes membres une attribution de compensation, une dotation de solidarité communautaire et un fonds de péréquation communal.

#### - L'attribution de compensation

L'attribution de compensation est un transfert financier entre la communauté de communes et les communes membres. Elle a pour fonction d'assurer la neutralité budgétaire des transferts de charges entre l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité professionnelle unique (FPU) et ses communes membres.

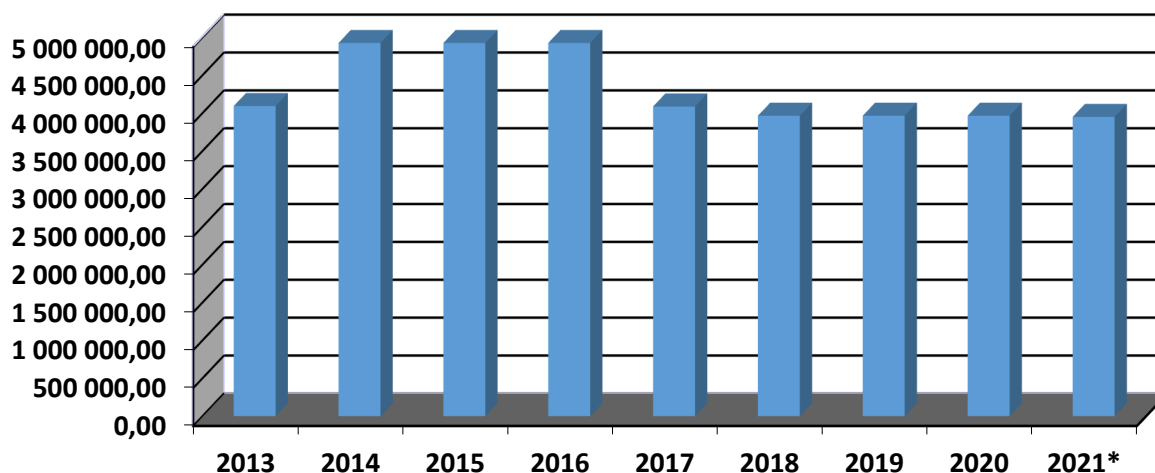
Pour chaque commune, l'attribution de compensation est égale à ce que la commune "apporte" en termes de fiscalité économique, moins ce qu'elle coûte en termes de charges transférées à son EPCI.

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) est chargée d'évaluer les charges et les recettes transférées lors de chaque transfert de compétence.

Ainsi, l'attribution de compensation était de 4 087 360€ en 2017, de 3 965 485.37€ en 2018, de 3 965 485.37 € en 2019 de 3 965 485.37 en 2020. Elle est estimée à 3 950 000€ pour 2021.

|                      | Attribution de compensation 2017 | GEMAPI            | Attribution de compensation au 2018 | Attribution de compensation 2019 | Attribution de compensation 2020 | Attribution de compensation 2021* |
|----------------------|----------------------------------|-------------------|-------------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|-----------------------------------|
| <b>BEUCAIRE</b>      | <b>4 087 360.00</b>              | <b>121 874.63</b> | <b>3 965 485.37</b>                 | <b>3 965 485.37</b>              | <b>3 965 485.37</b>              | <b>3 950 000.00</b>               |
| BELLEGARDE           | 125 371,00                       | 53 064,49         | 72 306,51                           | 72 306,51                        | 72 306.51                        | 72 306.51                         |
| FOURQUES             | 199 653,00                       | 45 897,65         | 153 755,35                          | 153 755,35                       | 153 755.35                       | 153 755.35                        |
| JONQUIERESST VINCENT | 478 560,00                       | 3 934,78          | 474 625,22                          | 474 625,22                       | 474 625.22                       | 474 625.22                        |
| VALLABREGUES         | 81 744,00                        | 28 674,95         | 53 069,05                           | 53 069,05                        | 53 069.05                        | 53 069.05                         |

**ATTRIBUTION DE COMPENSATION**



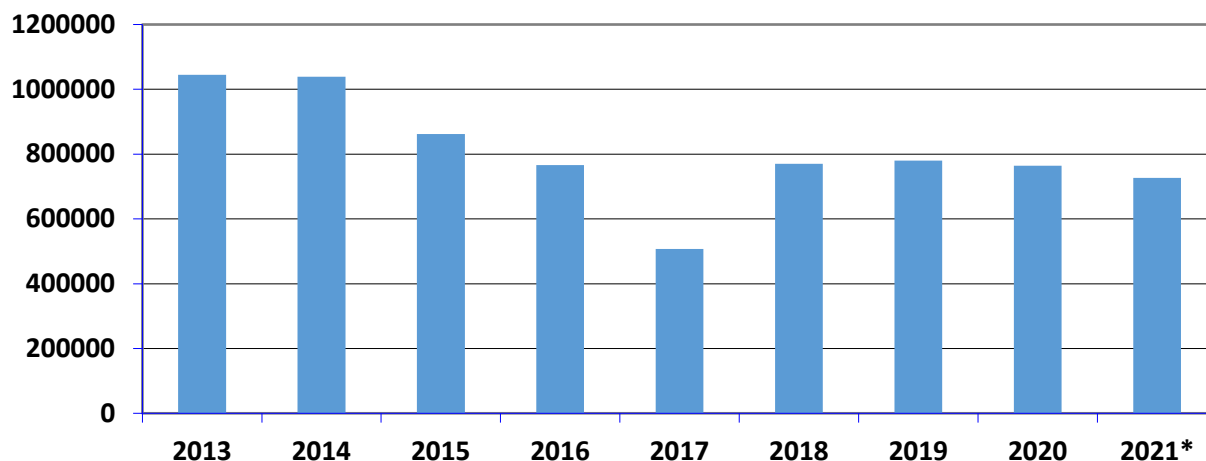
\* Prévisions

#### - La dotation de solidarité communautaire

La dotation de solidarité communautaire (DSC) vise à réduire les écarts de richesse entre les communes membres d'un EPCI à fiscalité propre. Elle tient compte de l'insuffisance du potentiel financier ou fiscal par habitant de la commune et de l'écart de revenu moyen par habitant de la commune par rapport à celui de l'EPCI.

La dotation de solidarité communautaire attribuée à Beaucaire par la Communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence a connu une baisse en 2017 car le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) a été versé directement aux communes. En 2018, son montant est de 790 687€. En 2019, la commune a perçu 779 491€ et 764 497 € en 2020. Il est prévu 726 500€ pour 2021.

**DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE**



\* Prévisions

#### - Le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales

Il consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

En 2016, la commune a perçu 257 265€, 236 978€ en 2017, 243 478€ en 2018, 224 150€ en 2019 et 231 921€ en 2020. Il est prévu d'inscrire la somme de 200 000€ au budget 2021.

#### **Les dotations**

La loi de finances 2021 prévoit une Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) des Communes pour un montant de 12,1 milliards d'euros. Elle se décompose en une Dotation Forfaitaire (DF) pour 7 milliards d'euros et en des Dotations de péréquation pour 5,1 milliards d'euros. Cette dernière est elle-même composée de la Dotation Nationale de Péréquation (DNP) pour 0,8 milliard d'euros, de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) pour 2,5 milliards d'euros et de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) pour 1,8 milliards d'euros. Les dotations de péréquation représentent désormais près de 30% de la DGF communale.

- La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

Le montant de la dotation globale de fonctionnement (DGF) est fixé chaque année par la loi de finances. La répartition des dotations aux collectivités dépend de nombreux critères dont le nombre d'habitants de la collectivité, sa situation géographique, sa superficie, le revenu de ses habitants, sa richesse fiscale, sa longueur de voirie, etc.

- La Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)

La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale a pour objet de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines confrontées à une insuffisance de leurs ressources et supportant des charges élevées. (Article L2334-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Le montant de la DSU était de 2 381 millions d'euros en 2020 et sera de 2471 millions d'euros en 2021

- La Dotation Nationale de Péréquation (DNP)

Elle a pour principal objet d'assurer la péréquation de la richesse fiscale entre les communes d'une intercommunalité.

Elle s'élève à 794 millions d'euros depuis 2015.

Pour Beaucaire, le montant des différentes dotations est le suivant :

|       | 2015       | 2016       | 2017       | 2018      | 2019      | 2020      | 2021*     |
|-------|------------|------------|------------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| DGF   | 1 404 576€ | 987 537€   | 709 884€   | 689 693   | 625 269   | 596 853   | 550 000   |
| DSU   | 1 597 044€ | 1 837 880€ | 2 014 960€ | 2 119 588 | 2 202 218 | 2 289 936 | 2 200 000 |
| DNP   | 185 371€   | 177 381€   | 159 819€   | 174 008   | 160 855   | 163 013   | 150 000   |
| TOTAL | 3 186 991€ | 3 002 798€ | 2 884 663€ | 2 983 289 | 2 988 342 | 3 049 802 | 2 900 000 |

\*Prévisionnel

**Les autres recettes de fonctionnement**

La crise sanitaire a eu des répercussions sur les recettes 2020 et aura un impact sur les recettes 2021. De nombreuses manifestations ne pourront certainement avoir lieu.

Par amateurisme et incompétence flagrante dans la gestion de la crise sanitaire, le gouvernement maintient le monde économique sur des montagnes russes entre confinement, déconfinement et couvre-feu, ouverture et fermeture des commerces. Ce contexte n'est pas propice à une économie florissante. Ce Gouvernement est hélas en place jusqu'au printemps 2022.

Pour soutenir les commerces Beaucairois, la municipalité a pris différentes mesures en 2020 au prix d'un effort de gestion important. Néanmoins, nous ne connaissons pas, à ce jour, l'impact de la fermeture prolongée des commerces sur leur pérennité.

La progression des redevances ne devrait pas être dynamique en 2021 en raison notamment d'un risque de reconfinement et d'incertitude quant à la tenue des manifestations sur le domaine public. Par ailleurs, la commune a fait le choix, pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive, de ne faire payer que l'euro symbolique aux bars et restaurants l'occupation du domaine public pour leurs terrasses.

Les recettes issues des tarifs municipaux devraient également baisser en 2021 en raison notamment des recettes du conservatoire, de la saison culturelle qui sont très incertaines.



La taxe additionnelle sur les droits de mutation qui s'est élevée à 480 045€ en 2018, a atteint 442 071.60€ en 2019 et un pic de 535 969.43€ en 2020 démontrant l'attractivité de la commune. Pour 2021, il est prévu d'inscrire la somme de 380 000€ pour les mêmes raisons liées à la crise sanitaire.

Il est prévu, par prudence, d'inscrire 310 800€ de recettes de loyers en 2021, contre 396 000 € en 2020 et 381 000€ en 2019. La commune poursuit sa politique volontariste d'incitation à l'implantation de nouveaux commerces, notamment en centre-ville.

### **Les dépenses de fonctionnement**

La section de fonctionnement regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité territoriale, c'est-à-dire les dépenses qui reviennent régulièrement chaque année.

L'année 2020 a été impactée par les charges induites par la Covid-19. Ce sera encore le cas en 2021.

### **Les charges générales**

Les charges générales sont notamment composées des biens et services nécessaires au fonctionnement courant de la commune. Elles concernent les fluides, les contrats d'entretien, mais elles concernent aussi les masques, le gel hydroalcoolique... En 2021, comme en 2020, la protection de la santé des agents et des usagers est une priorité pour la commune.

A titre d'exemple, la commune a besoin de plus de 10 000 masques par mois pour les agents communaux. Du gel est par ailleurs à disposition des agents mais aussi des usagers par l'intermédiaire de distributeurs placés à des endroits de passage.

Ces mesures viennent évidemment alourdir les charges générales.

### **Les charges de gestion courante**

Il est prévu une augmentation de cette charge en raison de la participation au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) qui va augmenter en 2021 en raison de l'utilisation de l'excédent 2019 pour financer des travaux d'amélioration des locaux destinés à accueillir les seniors et en raison de la crise qui vient évidemment alourdir les dépenses de cette structure à vocation sociale.

L'augmentation de la capacité d'accueil de la crèche privée Saint Félix d'Alzon (qui passe de 45 à 60 places en raison des besoins identifiés sur la commune) vient également alourdir ces charges, la commune participant activement au financement de cette structure.

### **Les subventions aux associations**

Il est important de préserver le tissu associatif car il est le ciment de la vie d'une commune. Une aide en urgence a été attribuée aux antennes locales de la Croix Rouge, du Secours populaire, et des Restaurants du Cœur en 2020 dès le début de l'épidémie pour permettre à ces associations de poursuivre l'aide qu'elles apportent à la population la plus fragile (Délibération 20.027 du 25 mars 2020).

Il convient d'être attentifs à la continuité de l'activité des associations car en 2020, la fête des associations, qui avait lieu tous les ans en septembre, n'a pu avoir lieu en raison de la crise sanitaire.

Elles n'ont pu attirer de nouveaux membres par ce biais et leurs recettes ont fortement baissé en raison de l'annulation d'un grand nombre d'événements qu'elles avaient l'habitude d'organiser.

Pour préserver ce tissu associatif dense qui fait la richesse humaine de Beaucaire et qui doit rester actif, ce sont plus de 440 210€ qui ont été attribués aux associations en 2020. Pour 2021, il est prévu une enveloppe de 490 000€, soit un effort conséquent de la Ville de Beaucaire pour ses associations malgré la crise sanitaire.

### Les autres charges

La commune n'ayant pas emprunté en 2017, 2018 et 2019, le remboursement des intérêts de la dette sera en diminution. En 2020, les taux étant intéressants, la commune a souscrit comme prévu un emprunt de 5 800 000€ à un taux très avantageux de 0,60%.

Il n'y aura pas d'emprunt en 2021.

### Les dépenses prévisionnelles réelles de fonctionnement

Les budgets annexes « fêtes » et « culture taurine et équestre » ayant été clôturés au 31 décembre 2020, les dépenses et les recettes afférentes figureront désormais dans le budget Ville.

|  | BP 2019 Ville +<br>budgets<br>annexes CTE/Fêtes | BP 2020 Ville +<br>budgets<br>annexes<br>CTE/Fêtes | BP 2021 Ville<br>dont dépenses<br>CTE/Fêtes<br>incorporées | Evolution<br>BP 2019/BP<br>2021 |
|--|---|--|--|---------------------------------|
| Charges exceptionnelles (dont participation aux budgets annexes Fêtes/CTE) | 737 150.00                                      | 499 850.00   | 56 000.00  | -92.40%                         |
| Charges à caractère général  | 4 755 951.00                                    | 4 293 781.33                                       | 5 200 000.00   | +9.34%                          |
| Charges de personnel   | 12 215 100.00                                   | 12 150 000.00                                      | 12 250 000.00  | +0.28%                          |
| Charges de gestion courante  | 2 164 907.31                                    | 2 117 988.24                                       | 2 820 000.00   | +30.26%                         |
| Charges financières  | 366 880.00                                      | 350 950.00   | 240 000.00   | -34.58%                         |
| TOTAL  | 20 239 988.31                                   | 19 412 569.57                                      | 20 566 000.00  | +1.61 %                         |

Le chapitre des Charges exceptionnelles comprenait jusqu'en 2020 inclus les participations aux budgets annexes fête et culture taurine et équestre. Ces derniers ayant été intégrés au budget général au 1<sup>er</sup> janvier 2021, ce chapitre est en forte diminution mais le chapitre des Charges à caractère général a été augmenté à due concurrence.

On note par ailleurs une baisse des charges à caractère général de 2019 à 2020 s'expliquant en partie par l'annulation d'un certain nombre d'événements en raison de la crise sanitaire.

Les budgets annexes fêtes et culture taurine équestre ont été supprimés au 31 décembre 2020 et leur impact financier est désormais retracé dans le budget général. Nous constatons donc une augmentation mathématique du budget général.

## La dette

Il n'y a eu aucun recours à l'emprunt en 2017, en 2018 et 2019.

L'emprunt prévu au budget primitif 2020 a été souscrit comme prévu en raison des grands projets engagés par la commune en 2020 (écoles,...) et conforté par la faiblesse des taux.

Aucun emprunt ne sera inscrit en 2021.

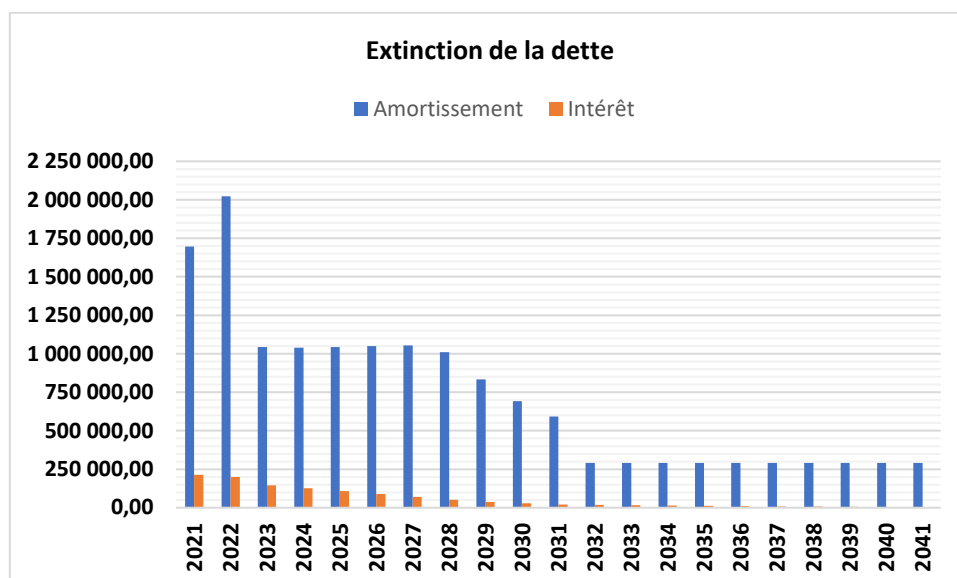
Le plafond d'endettement prévu par l'article 24 du Projet de Loi de Programmation des Finances Publique pour 2018 est fixé entre 11 et 13 ans. Comme l'a relevé la chambre régionale des comptes dans son récent rapport d'observations, **la capacité de désendettement de Beaucaire est très bonne et montre la saine gestion des finances communales.** Elle était d'environ 8 ans en 2017, 6 ans en 2018, 5 ans en 2019 et 4,2 ans en 2020.

La structure de la dette est composée de :

- 9 emprunts à taux fixe nationaux côté Score Gissler 1A pour un montant restant dû de 14 961 505,82€
- 1 emprunt à taux variable côté Gissler 1B pour un montant restant dû de 15 559€ (souscrit sous une précédente municipalité).

La commune va cette année encore se désendetter fortement (avec près de 1,7 millions de remboursements d'emprunts).

L'encours de la dette, au 1<sup>er</sup> janvier 2021 est de 14 977 064,82€ et devrait être de 13 280 984,56€ au 31 décembre 2021.



## Les Ressources Humaines

La valeur annuelle du traitement afférent à l'indice 100 majoré reste fixée à 5 623,23 € depuis le 1er février 2017. Ainsi, au 1er janvier 2021, la valeur du point d'indice reste fixée à 4,686 €.

En 2021, l'application du protocole PPCR se poursuit et se termine après une reprise en 2019 et 2020 qui faisait suite à une suspension l'année précédente, en 2018, décidée unilatéralement par le gouvernement.

La garantie individuelle du pouvoir d'achat est prorogée jusqu'en 2021 par le décret 2020-1298 du 23 octobre 2020 modifiant le décret 2008-539 du 6 juin 2008 relatif à l'instauration d'une indemnité dite de garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA).

Créée par un décret du 6 juin 2008, l'indemnité dite Gipa permet de compenser une évolution de traitement brut inférieure à l'évolution des prix à la consommation. Au titre de ce décret, cette indemnité résulte d'une comparaison établie entre l'évolution du traitement indiciaire brut (TIB) détenu par l'agent sur une période de référence de quatre ans et celle de l'indice des prix à la consommation (IPC hors tabac en moyenne annuelle) sur la même période.

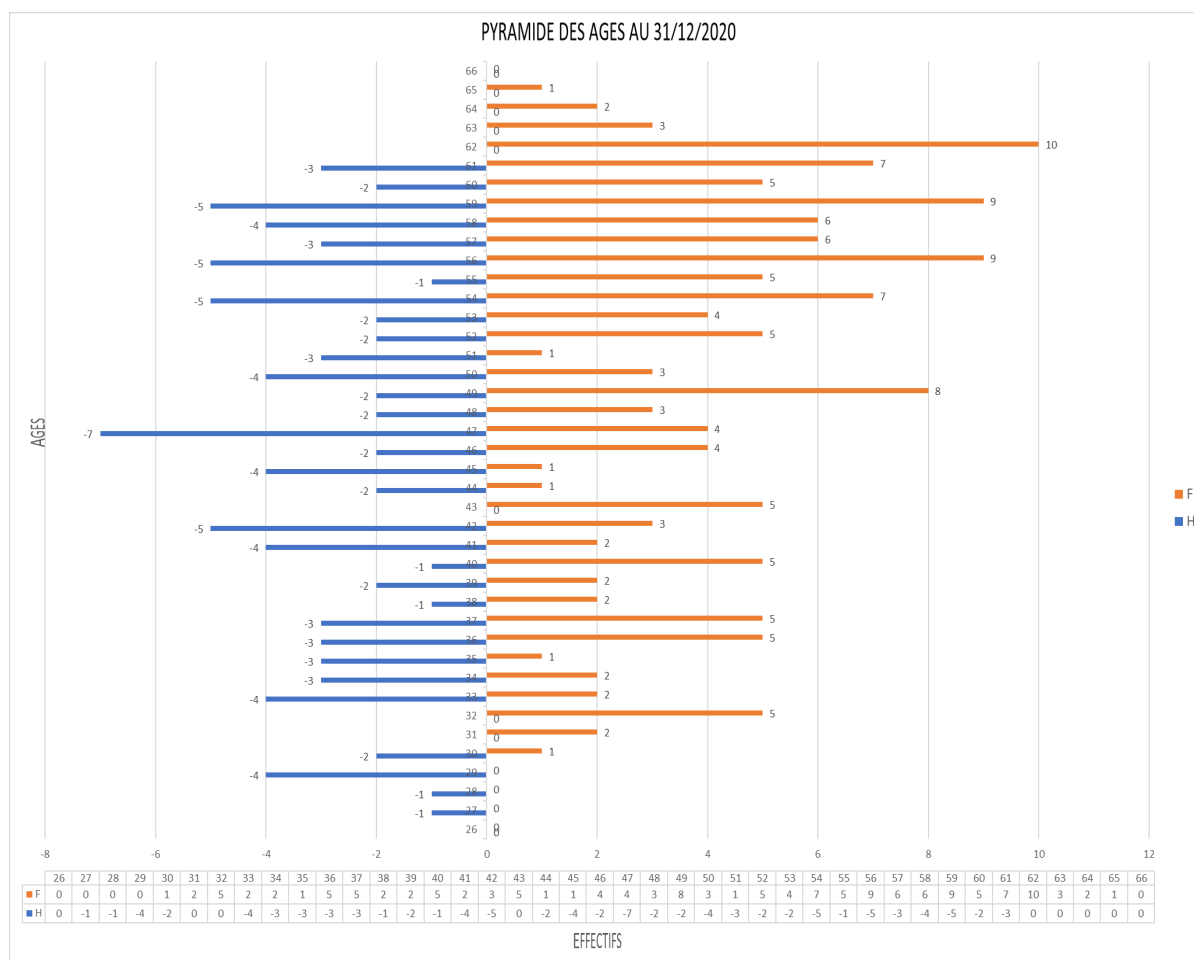
La loi de transformation de la fonction publique (loi 2019-828 du 6 août 2019) a des répercussions en 2021 dont les principales sont :

- la mise en place d'une prime de précarité aux agents en CDD dont le contrat et la rémunération n'excèdent respectivement pas une durée d'un an et un montant de 3 109€ bruts/mois ;
- la possibilité de bénéficier d'un congé d'une durée maximale d'un an sur la carrière, fractionnable pour les proches aidants ;
- la portabilité de droits à la formation du secteur public vers le secteur privé, et inversement depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;
- la possibilité laissée aux créateurs d'entreprises de cumuler leur emploi et leur projet pendant une durée maximale de 4 ans contre 3 ans initialement ;
- le versement, dans le cadre des plans de départs volontaires, d'une indemnité de départ volontaire aux agents qui souhaitent s'orienter vers le secteur privé et l'accompagnement de leur transition professionnelle ;
- la suppression de l'examen des promotions, des avancements de grade, des avancements d'échelon spécial et des entretiens professionnels en Commission Administrative Paritaire (CAP) ;

Depuis 2011, un décret (décret 2011-1474 du 8 novembre 2011) a ouvert trois possibilités aux collectivités : conclure, après appel d'offres, une convention de participation avec un seul organisme par type de prestations (santé et prévoyance), ou bénéficier d'une ou de deux conventions de participation du même type conclues par le centre de gestion, ou encore financer les prestations servies par des organismes dans le cadre de règlements ou contrats labellisés au plan national.

Or, la loi de transformation de la fonction publique (article 40 de la loi 2019-828 du 6 août 2019) a prévu l'élaboration d'une ordonnance sur la protection sociale complémentaire qui doit être prise avant le 7 mars 2021. Le projet d'ordonnance prévoit la participation obligatoire des employeurs publics de 50 % à la complémentaire santé de tous les agents au plus tard en 2026 pour la territoriale. L'obligation de participation financière des employeurs territoriaux à hauteur de 20 % de la prévoyance

entre pour sa part en vigueur le 31 décembre 2024. Il est aussi prévu que le montant du capital ne soit plus forfaitaire mais déterminé par la rémunération perçue par l'agent avant son décès.



\* Agents titulaires

La pyramide des âges des agents de la commune de Beaucaire montre une prédominance des femmes dans les effectifs municipaux mais le rajeunissement se voit surtout, pour l'instant, chez les hommes. Néanmoins, cette configuration va évoluer car des agents ont fait valoir leur droit à la retraite en 2020 et forcément, les agents recrutés sont plus jeunes.

Une réorganisation des services a eu lieu et des cadres ont rejoint les rangs des effectifs municipaux. Cette réorganisation et ce renfort en cadres a été rendu possible après les économies réalisées sur le mandat 2014-2020 lors duquel un certain nombre de départs en retraite n'avaient pas été remplacés pour inverser la courbe de la masse salariale qui avait fortement augmentée sous l'ancien Maire (mandat 2008-2014).

La stratégie affichée dès 2014 a donc été un succès.

#### Répartition des titulaires et des contractuels par sexe et par catégorie au 31 décembre 2020

| Catégorie | Hommes | Femmes | Total |
|-----------|--------|--------|-------|
| A         | 4      | 8      | 12    |

|       |     |     |     |
|-------|-----|-----|-----|
| B     | 11  | 15  | 26  |
| C     | 105 | 165 | 270 |
| Total | 120 | 188 | 308 |

*Agents en disponibilités et en détachement*

| Catégorie | Hommes | Femmes | Total |
|-----------|--------|--------|-------|
| A         | 0      | 0      | 0     |
| B         | 1      | 0      | 1     |
| C         | 9      | 5      | 14    |
| Total     | 10     | 5      | 15    |

On constate une représentation majoritaire des femmes dans toutes les catégories d'emploi de la collectivité.

**L'évolution des effectifs**

|            | Titulaires  | Non titulaires | Contrats aidés | Totaux |
|------------|---|----------------|----------------|--------|
| 31/12/2013 | 291 plus 7 agents en disponibilité ou congé parental  | 66             | 11             | 375    |
| 31/12/2020 | 240 plus 15 agents en disponibilité ou en détachement | 68             | 0              | 323    |

*Répartition des titulaires par catégorie :*

|   | Au 31/12/2013 | Au 31/12/2020 |
|---|---------------|---------------|
| A | 9             | 8             |
| B | 26            | 17            |
| C | 263           | 230           |

Le nombre d'agents a diminué entre 2013 et 2020 grâce à une rationalisation des missions et au non-remplacement de certains agents dont les missions pouvaient être redistribuées sans risquer de dégrader le service public.

Cette diminution importante des effectifs était par ailleurs rendue nécessaire suite aux recrutements massifs effectués par l'ancien Maire (mandat 2008-2014) qui a massivement grevé la masse salariale.

*Répartition des titulaires hommes/femmes au 31/12/2020 (dont agents en disponibilité et détachement) :*

|        |     |
|--------|-----|
| Hommes | 107 |
| Femmes | 148 |

*Répartition des titulaires par filière : effectifs pourvus au 31/12/2020 :*

| Filière           | Effectifs payés | Disponibilités ou détachements |
|-------------------|-----------------|--------------------------------|
| Administrative    | 62              | 4                              |
| Technique         | 129             | 8                              |
| Animation         | 3               | 1                              |
| Médico-sociale    | 19              | 2                              |
| Sportive          | 2               |                                |
| Culturelle        | 2               |                                |
| Police municipale | 22              |                                |
| Patrimoine        | 1               |                                |
| <b>TOTAL</b>      | <b>240</b>      | <b>15</b>                      |

### **Les mouvements de personnel en 2020 et les perspectives 2021**

*- Les perspectives de départs en retraite*

En 2021, 19 agents seraient susceptibles de partir en retraite et parmi eux, au 19 janvier 2021, 16 ont effectué une demande officielle.

| <b>Mouvement de personnel titulaire année 2020</b> |           |                                       |          |
|--|-----------|---------------------------------------|----------|
| <b>Départs</b>                                     |           | <b>Arrivées</b>                       |          |
| Retraites  | 10        | Mutations                             | 3        |
| Mutations  | 3         | Reprise suite à congé parental        | 0        |
| Détachement  | 2         | Détachement                           | 0        |
| Révocation   | 0         | Reprise anticipée suite disponibilité | 2        |
| Disponibilité                                      | 4         | Mutation du CCAS                      | 1        |
| Décès  | 0         | Admission en stage                    | 2        |
| Congé parental                                     | 0         |                                       |          |
| <b>Total</b>                                       | <b>19</b> | <b>Total</b>                          | <b>8</b> |

| <b>Mouvement de personnel titulaire prévisions année 2021</b> |           |   |           |
|---|-----------|---|-----------|
| <b>Départs</b>  |           | <b>Arrivées</b>                         |           |
| Retraites   | 16        | Mutations                               | 4         |
| Mutations   | 1         | Reprise suite à congé parental          | 0         |
| Détachement   |           | Détachement                             | 0         |
| Révocation  |           | Reprise anticipée suite à disponibilité | 0         |
| Disponibilités  |           | Admission en stage                      | 7         |
| Décès   |           | Portabilité CDI                         | 1         |
| <b>Total</b>  | <b>17</b> | <b>Total</b>                            | <b>12</b> |

Afin d'être précis, les départs à la retraite concernent les demandes qui ont été déposées. Potentiellement, 19 personnes remplissent les conditions pour partir à la retraite en 2021. Néanmoins, il faut être conscient que la faiblesse de certaines retraites contraint certains agents à repousser au maximum leur départ en retraite.

### **L'évolution des charges de personnel**

Selon le rapport relatif à la situation et aux perspectives des finances publiques, publié par la Cour des Comptes en juin 2019, le Programme de stabilité 2019-2022 annonce une masse salariale « maîtrisée » qui ne devrait évoluer que de 1,3% par an en valeur et baisserait même en volume (-0,1%) entre 2018 et 2022. Or sans baisse des effectifs et compte tenu des mesures salariales déjà initiées ces dernières années (RIFSEEP, PPCR, GVT tendanciel, etc.), ces dernières conduisent à un accroissement mathématique de la masse salariale d'environ 1,1% » (en valeur par an).

Selon le projet de loi de finances pour 2021, la masse salariale de l'État s'établit à 89,88 milliards d'euros et représente près de 19 % du budget général. Malgré le gel du point d'indice, elle a augmenté de 4,66 milliards d'euros depuis 2017. Elle poursuit la tendance à la hausse entamée sur le quinquennat précédent.

La plupart des augmentations de dépenses de personnel concernent les ministères de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports (+ 991,2 millions d'euros), de l'intérieur (+ 248,9 millions d'euros) et de la justice (+ 135,9 millions d'euros).

Le quinquennat actuel a ainsi poursuivi le mouvement d'augmentation de la masse salariale qui a repris à partir de 2014 et 2015, après une période de maîtrise des dépenses de personnel entamée au milieu des années 2000. A côté, la commune de Beaucaire fait figure de bonne élève.

#### *- L'évolution de la masse salariale*

En 2021, comme depuis 2014, l'objectif est toujours de maîtriser la masse salariale tout en apportant un service de qualité à la population.

Le premier mandat avait été celui du réajustement des moyens en supprimant des postes redondants lors des départs à la retraite ou des mutations. Cela a permis de dégager des ressources pour restructurer les services municipaux et recruter des cadres compétents.

Le Glissement Vieillesse Technicité représente l'évolution de la masse salariale générée par le déroulement de carrière des agents. Il devrait s'élever à 83 950€ en 2021.

|   |                                |
|---|--------------------------------|
| <b>Glissement Vieillesse Technicité</b> | 83 950€                        |
| Dont                                    |                                |
| Avancements de grade                    | + 54 000 € (20%) à l'année     |
| Avancements d'échelon décembre 2020     | + 1 800 € (32 points *12 mois) |
| Avancements d'échelon 2021              | + 28 150 € (6007 points)       |



#### *- L'évolution de la rémunération*

Comme les années précédentes, l'évolution des rémunérations des agents municipaux est fortement conditionnée par les directives nationales et par la capacité financière de la commune.

Les grilles Indiciaires sont utilisées pour le calcul de la rémunération des fonctionnaires. A chaque grade, est associée une grille qui servira à la rémunération de l'agent et à son évolution de carrière. Cette grille est constituée d'échelons. A chaque échelon de grade correspond un indice brut auquel est associé un indice majoré qui correspond au nombre de point d'indices servant au calcul de la rémunération. L'ensemble de ces éléments constitue la grille indiciaire à partir de laquelle est calculé le traitement des fonctionnaires, c'est-à-dire leur salaire. Les rémunérations dépendent donc de l'indice associé. Le point d'indice n'augmentera pas en 2021.

Néanmoins, le dispositif Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations a été mis en place progressivement et devrait s'achever en 2021. Il a permis une restructuration des grilles de rémunération des corps et cadres d'emplois des catégories A, B et C afin de mieux reconnaître les qualifications des fonctionnaires et de leur garantir des carrières plus valorisantes.

Compte tenu de tous ces éléments, les dépenses de personnel devraient se situer en 2021 à environ 12 250 000€.

#### *- Les avantages en nature*

La commune participe à hauteur de 54.60% à la fourniture de titres restaurant pour les agents municipaux. Pour 2020, c'est un montant de 329 511€ que la commune a injecté dans le pouvoir d'achat des agents municipaux.

Le marché public avec le prestataire des titres restaurant a pris fin en 2020. Un appel à la concurrence, à travers un marché public, a été lancé et le choix s'est porté à la suite sur un prestataire qui apportait des avantages supplémentaires aux agents.

#### *- La durée effective du travail*

Le personnel municipal travaille 1607 heures par an. La durée hebdomadaire de travail est de 36h30, ce qui génère des jours de repos compensateurs calculés en fonction du nombre de jours travaillés.

### **Les dépenses d'investissement**

Prenant acte de la faiblesse des équipements structurants présents en 2014 (à la fois par leur nombre et par leur qualité), la commune a initié de nombreux projets structurants qui, en raison de leur importance et de leur coût, ne peuvent être réalisés en une seule année. Il en résulte que des projets commencés les années passées seront poursuivis ou seront terminés en 2021.

En 2021, **la Ville de Beaucaire prévoit plus de 17,6 millions d'euros d'investissements dont près de 10 millions de nouvelles inscriptions budgétaires** (Près de 8 millions d'euros sur le budget principal, le reste sur les budgets eau et assainissement).

Ce haut niveau d'investissements permet à la commune de participer activement à la relance économique du pays et de développer la ville et son attractivité.

### **Les principaux investissements de l'année 2021**

- L'école Garrigues Planes :

Le programme de rénovation et d'agrandissement de l'école de Garrigues Planes s'élève à environ 4 990 000€ TTC. Pour 2021, le montant des travaux (tranche 3) devrait s'élever à environ 1 700 000€.

A terme, ce seront 375 enfants, contre 200 aujourd'hui, dans 9 classes supplémentaires, qui seront accueillis dans des conditions de confort bien supérieures.

Des subventions ont été demandées à l'Etat, au Département et à la Région. La commune a déjà obtenu 562 417 € au titre de la DSIL 2019 de l'Etat pour la 1ère tranche ; 559 696 € au titre de la DSIL 2020 pour la tranche 2 ; 398 139€ du Département au titre du Contrat Territorial ; une subvention a été sollicitée auprès de l'Etat pour la 3ème tranche.

- L'Ecole Nationale :

Après un long travail collaboratif avec les équipes pédagogiques et des pré-études nécessaires (tant techniques que financières), un appel à candidatures a été lancé. Plusieurs dizaines de cabinets d'architectes y ont répondu et le choix final s'est porté sur les architectes Alexandre Senac et Nicolas André en juillet 2020. D'une capacité actuelle de 150 élèves en élémentaire (6 classes), le projet va permettre, à terme, d'accueillir 19 classes et 3 demi-classes spécialisées ainsi que le restaurant scolaire.

Le coût total du projet est d'environ 7 millions d'euros.

Plusieurs partenaires ont été sollicités.

L'État a accordé récemment la somme de 766 640€ pour la tranche 1 dans le cadre du plan de relance.

- Les aires de jeux :

Il est prévu 110 000€ en 2021 pour la création d'une nouvelle aire de jeux publique.

- L'école Moulinelle :

La rénovation de l'école Moulinelle prendra fin avec le remplacement des huisseries bois par des huisseries aluminium à hauteur de 85 000€. Une création de classe est aussi prévue.

- Les chaudières :

Dans un souci de développement durable, les chaudières de Puech Cabrier et du gymnase Elie Ribière vont être changées pour un montant de 103 000€.

- Le futur nouveau quartier Sud Canal :

L'opération Sud Canal se poursuit. Des travaux de préparation ont été effectués. La population peut constater les démolitions qui ont été faites dans les règles de l'art.

Ce projet majeur porté par la municipalité est l'un des leviers du développement économique de la ville.

Pour 2021, un budget de 280 000 € est prévu pour continuer cette belle aventure qui se poursuit notamment à travers le concessionnaire désigné par la commune.

- La voirie communale :

Afin d'assurer le renouvellement des voiries, depuis plusieurs années un budget d'environ 400 000 € par an est prévu (hors opérations spéciales).

Des opérations spéciales sont prévues cette année pour environ 200 000 €.

- Le Pôle d'Echange Multimodal :

Tout vient à point qui sait attendre. Cet adage trouve à s'appliquer parfaitement au Pôle d'Echange Multimodal de Beaucaire. Depuis le début de son premier mandat, le premier magistrat de la Ville de Beaucaire réclamait une desserte ferroviaire digne des habitants de la quatrième ville du Gard.

Depuis 2020, la desserte ferroviaire des TER a presque triplé. Un projet de Pôle d'Echange Multimodal de 2.8 millions d'euros TTC porté par la commune et co-financé par la Région Occitanie, la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence et l'État, commence à voir le jour. En novembre 2020, l'abri voyageurs en béton et le muret recouvert de tags ont été démolis.

Le chantier va se poursuivre par la pose d'un nouvel abri moins imposant et la mise en place d'un distributeur de billets. La seconde tranche démarrera en 2021 avec la réfection de la voirie, la création d'escaliers métalliques pour accéder aux quais, d'un ascenseur, d'une ombrière métallique végétalisée. Les abords de la halte SNCF seront aussi réhabilités.

Pour 2021, les travaux devraient s'élever à 735 000€.

- La base nautique :

Après plus de deux ans de travail de la Mairie sur ce dossier, Beaucaire a obtenu le label Terre de jeux 2024 et a été sélectionnée pour être centre de préparation pour les Jeux Olympiques de 2024. La base nautique municipale est aujourd'hui un véritable atout pour Beaucaire et pour la région Occitanie et une véritable fabrique de champions, puisque les médailles et titres prestigieux sont désormais réguliers, notamment en aviron.

La municipalité s'en occupe donc au quotidien en achetant du matériel chaque année, mais aussi en y consacrant des moyens humains (deux employés municipaux de la filière sportive, y sont basés à temps plein et reçoivent toute l'année les enfants des écoles, des centres aérés et les clubs sportifs, 250 par semaine en voile et 50 par semaine en aviron). L'extension de la base nautique est d'ailleurs très concrètement à l'étude. En 2021, 487 000€ seront consacrés à la tranche ferme représentant les études. La tranche conditionnelle 2021 devrait s'élever à 1 251 000€.

De plus, 98 000€ seront consacrés à la réfection du ponton.

Le conseil régional, saluant la qualité du projet communal et son aspect de co-construction a annoncé une subvention de 2 millions d'euros pour le projet.

- La vidéoprotection :

La vidéoprotection est un outil utile à la protection de la population. La municipalité de Beaucaire a déjà beaucoup investi pour moderniser et étendre son réseau. Pour 2021, 196 000€ environ compléteront le dispositif actuel pour de nouvelles caméras.

### Plan pluriannuel d'investissements prévisionnel

| Libellé                                      | 2021*          | 2022                | 2023                |
|--|----------------|---------------------|---------------------|
| Accessibilité / Adap'                        | 224 900,00 €   | 180 000,00 €        |                     |
| Subventions façades                          | 250 000,00 €   | 250 000,00 €        | 250 000,00 €        |
| Aires de jeux                                | 110 000,00 €   |                     |                     |
| Futur quartier Sud Canal                     | 280 000,00 €   | 280 000,00 €        | 280 000,00 €        |
| Pôle d'échange Multimodal                    | 735 000,00 €   | 2 081 000,00 €      |                     |
| Base nautique tranche ferme                  | 487 000,00 €   |                     |                     |
| Base nautique tranche conditionnelle         | 1 251 000,00 € | 4 450 000,00 €      | 1 873 000,00 €      |
| Acquisitions immeubles                       | 100 000,00 €   | <i>A déterminer</i> | <i>A déterminer</i> |
| Acquisitions terrains                        | 40 000,00 €    | <i>A déterminer</i> | <i>A déterminer</i> |
| École Nationale                              |                | 2 830 000,00 €      | 2 860 000,00€       |
| École Garrigues Planes                       | 1 640 000,00 € | -                   | -                   |
| Vidéo-surveillance                           | 50 000,00 €    | <i>A déterminer</i> | <i>A déterminer</i> |
| Voirie communale (hors opérations spéciales) | 400 000,00 €   | 400 000,00 €        | 400 000,00 €        |
| Extension réseaux                            | 50 000,00 €    | <i>A déterminer</i> | <i>A déterminer</i> |
| Acquisition de panneaux de signalisation     | 30 000,00 €    | 30 000,00 €         | 30 000,00 €         |

\*hors investissements en cours

### Les recettes d'investissement

Après 2 reports dans les Lois de Finances précédentes, la mise en œuvre de l'automatisation du FCTVA débutera en 2021. Cette automatisation sera possible grâce à l'application dédiée nommée ALICE (automatisation de la liquidation des concours de l'Etat). L'éligibilité de la dépense au FCTVA ne sera plus fonction de sa nature juridique mais de son imputation comptable. Certaines dépenses (investissements sur le domaine public fluvial, ...) sont exclues de ce traitement automatisé. Un décret

précisera l'assiette des dépenses entrant dans le champ de l'automatisation. La mise en œuvre se fera progressivement sur 3 ans pour les dépenses éligibles réalisées à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021 : en 2021, pour les collectivités percevant le FCTVA l'année même de la dépense ; en 2022 ou en 2023 respectivement pour les perceptions en N+1 ou N+2. En 2021, un bilan sera réalisé pour s'assurer de la neutralité budgétaire de cette réforme. Dans le cas contraire, il serait alors nécessaire de mettre en place des mesures correctrices (par exemple réduire l'assiette des imputations comptables éligibles).

Les recettes d'investissement pour la commune proviennent donc du FCTVA, mais aussi des cessions ainsi que des subventions que la commune sollicite.

A titre d'exemple, ces deux dernières années, plus de 3 millions d'euros de subventions ont été obtenus parce que les projets de la Ville de Beaucaire sont bons et sont salués par les co-financeurs comme étant de bons projets nécessaires.

#### **En 2020 :**

- 766 640 € obtenus de l'État (plan de relance) pour la réhabilitation-extension de l'école Nationale (tranche 1)
- 559 696 € obtenus de l'État pour la réhabilitation-extension de l'école Garrigues Planes (tranche 2)
- 111 622 € obtenus de l'État pour la sécurisation des écoles face au risque terroriste
- 398 139 € obtenus du département pour la réhabilitation-extension de l'école Garrigues Planes
- 59 897 € obtenus de l'Etat (plan de relance) pour la réfection du toit terrasse de l'école élémentaire de la Moulinelle
- 50 000 € obtenus de la région pour la rénovation énergétique de l'école maternelle de la Moulinelle
- 22 100 € obtenus de l'État pour la création du nouveau centre de supervision de vidéoprotection
- 2 750 € obtenus de la région pour l'extension des jardins familiaux

#### **En 2019 :**

- 560 417 € obtenus de l'État pour l'extension-réhabilitation de l'école Garrigues Planes (tranche 1)
- 209 900 € obtenus de l'État pour le développement de la vidéoprotection
- 108 500 € obtenus de l'État pour la création du skatepark
- 90 483 € obtenus de la région pour la création du skatepark
- 37 000 € obtenus de la région pour les études de faisabilité du projet de PEM (halte SNCF)
- 28 670 € obtenus de la CAF pour l'installation d'une climatisation au centre aéré maternel
- 6900 € obtenus de la CAF pour des équipements pour la crèche municipale
- 2 780 € obtenus de la CAF pour un projet d'investissement autour de l'alimentation à la crèche municipale

**Pour 2021, la Ville de Beaucaire a d'ores et déjà sollicité les co-financeurs pour chaque projet subventionnable.**

## Les budgets annexes

Deux budgets annexes sont rattachés à la collectivité Ville.

La commune a deux contrats de délégation de service public avec Véolia, un pour la gestion de l'eau et un pour la gestion de l'assainissement. Ces contrats ont été conclus avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2008 pour une durée initiale de 15 ans. Les faibles ressources des budgets eau et assainissement ne permettent pas, depuis au moins quinze ans, de faire les travaux d'entretien des réseaux nécessaires et les contrats actuels semblent avoir été mal négociés à l'époque. De plus, la compétence eau et assainissement devrait être transférée à la CCBTA en 2026. Il serait judicieux de prolonger les contrats de délégation de service public eau et assainissement pour anticiper ces transferts et permettre au délégataire d'effectuer des travaux nécessaires au bon fonctionnement du service de l'eau et de l'assainissement.

### Le Budget Eau

Le bilan comptable du Budget Eau 2020 laisse apparaître un excédent des deux sections cumulées de 280 929.15€.

Pour 2021, la section de fonctionnement s'équilibrera à environ 168 000€ et celle d'investissement à environ 412 000€.

Les dépenses de fonctionnement 2020 seront essentiellement les amortissements des investissements effectués et achevés.

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement 2021, elles devraient être composées de la surtaxe reversée par VEOLIA et des amortissements de subventions transférables.

Les recettes d'investissement 2021 prévisionnelles devraient comprendre la récupération de TVA sur les travaux affermés et les amortissements de travaux achevés.

Les dépenses d'investissement 2021 comprennent des travaux sur les réseaux.

Ce budget annexe ne comporte ni dette, ni dépense de personnel.

### Le Budget Assainissement

Le bilan comptable du Budget Assainissement 2020 laisse apparaître un excédent cumulé des 2 sections de 1 711 000€ environ.

Pour 2021, la section de fonctionnement s'équilibrera à environ 962 000€ et celle d'investissement à 2 152 000€.

Le Budget Assainissement 2021 comporte des charges de fonctionnement qui comprennent le remboursement d'emprunts contractés en 2009 et 2011, une taxe sur les ouvrages hydrauliques, des inspections de réseaux, des contrôles du dispositif d'autosurveillance de la station d'épuration et les amortissements des investissements effectués et achevés.

Les produits de fonctionnement 2021 sont liés à la surtaxe reversée par VEOLIA, aux taxes de raccordements sur les constructions, à des primes d'aide à la performance et à la gestion durable et aux amortissements des subventions transférables encaissées par le passé.

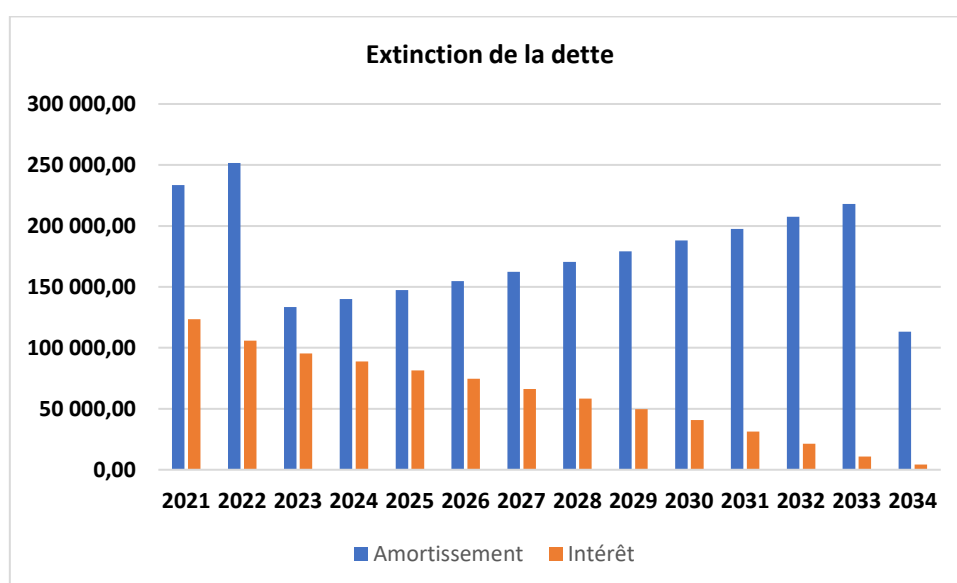
Les dépenses d'investissement 2021 seront constituées du financement des travaux de réfection du réseau d'eaux usées ainsi que du remboursement des vieux emprunts souscrits par de précédentes municipalités et les amortissements des subventions d'investissement perçues.

Ce budget annexe ne comporte pas de dépense de personnel.

L'encours de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2021 sera de 2 496 854.48€ et au 31 décembre 2021 de 2 263 261.16€ (emprunts souscrits par de précédentes municipalités en 2009 et 2011).

La durée résiduelle est de 11 ans 11 mois et 18 jours.

Cette dette comprend 2 emprunts à taux fixe simple de structure 1A dans la charte Gissler avec un capital restant dû de 2 496 854.48€.



**RAPPEL :** Les budgets « fêtes » et « culture taurine et équestre » présentés les années précédentes ont été clôturés et intégrés au budget général de la Ville.

L'excédent global de ces deux budgets, qui reviendra au budget général de la Ville, est de 163 435.92€ en section de fonctionnement et 9 675.04€ en section d'investissement.